

Jay filz Legitime Honorable genty francois Foyde a
hospitine nicolas la femme ses jbe & mères a été baptize
Jay mistre ques la manachyba d'herve a j' d'au de son
jardcoiffe de plouante de son d'herve j' d'au j' d'au d'herve
vndable de d'herve mistre Jay le fuy d'au de
gannocable son me marie nicolas de dix huitieme
Joue de juillet mil six centz cinquante de cinq de
de son d'herve manachyba d'herve d'herve fuy d'au j' d'au
soubz signé y: de manachyba

Le sieur de la Halle et de sa femme yvonne

Noces

Le vingt et huitiesme jour de juillet an mil sept centz cinq
après les fiancailles faictes par les trois proclamations feictes en
l'eglise de la paroisse de la Halle par le curé de la paroisse de la Halle
de plouaret le premier, second et troisieme
de manches du mois de juillet selonc l'usage de ce pays de plouaret
et de leur consentement mutuel lesdits seigneurs de la Halle et de sa femme
le soubsignans seigneur de la Halle et de sa femme ont parachevé et
plouaret a interrogé publiquement en lad. eglise de plouaret
par son vopere de plouaret age de environ trente ans
marié le d'aptes age de environ vingt et quatre ans de plouaret
Et de leur consentement mutuel lesdits seigneurs de la Halle et de sa femme
parolle de present de presens de Jean le d'aptes
Anne Nicolas mere d'ic. vopere francoisappel maître Jean nicolas
yves nicolas Jean le blanc et de plusieurs autres qui ne s'ignent
Et leur a donné la benediction nuptiale en la messe selonc la
coutume de ce pays de plouaret

Jeun Nicolas
Richard
Dable dante
A Seroy
h. nicolas
francois tassy
J. nicolas
De Blanche
Jan Roberty
Kollard
père de la Halle
Pompy de culver

Rec. de ploubeze

Marie le Dantec fille legitime & honorable
de mess. Gantec Dantec & Marie Palland sa compagne
nee hier a esté baptisée dans l'Eglise paroissiale
de ploubeze par le. soubs. signant ptre le sixieme
jour d'octobre an mil six centz quatrevingt un
Les paires & Marcine mesme. M. le sieur de
Bilvaillant ptre de ce curue. ploubeze soubs. signant
Et honorable fille Marie le Dantec qui ne signe

autres qui ne s'y sont.

Morie de Danice agee d'environ l'oisante deux ans. mourut en la terre
de Doullan le 16^{me} may 1793 ayant Recue les derniers sacrements
et le lendemain son corps fut inhumé dans l'Eglise paroisiale de plouzel
par le sous-signe de la paroisse en presence d'Allain, Francois et Jeanne
Ropert ses enfants, de Jean Pion son gendre et de plusieurs autres
desquels signent seulement. Allain, Ropert et Jeanne Pion
Guillaume Louvainant age d'environ 42 ans apres avoir reçu tous
les sacrements mourut en la paroisse de Coatmorvan le sixtey